Rapports annuels 2022 et 2023 sur l'application du Code de conduite du Coordonnateur

Séance de travail du 17 juin 2025

Engagement #1 | R2.1_1 : Corriger la coquille à l'annexe D révisée concernant les fonctions de fiabilité réalisées par la direction Télécommunications.

R2.1_1 : Le Coordonnateur constate que l'article de référence pour l'engagement 1, relatif aux fonctions de fiabilité exercées par la direction Télécommunication, est le R2.1_2. Le Coordonnateur remarque également que, dans l'annexe D révisée le 17 décembre 2024, les fonctions RC, BA, TOP, GOP et TO sont bien attribuées à la direction Télécommunication. La version révisée du 17 décembre 2024 de l'annexe D remplace celle déposée le 29 août 2024, où aucune fonction n'était identifiée à la direction Télécommunication.

Engagement #2 | R2.1_2 : Rectifier la réponse R2.1 in fine pour préciser que ce sont les unités de la Direction Exploitation technologies numériques qui sont visées par le Code de conduite.

R2.1_2 : Le Coordonnateur tient à préciser que l'article de référence de l'engagement 2 relatif à la précision des unités de la Direction d'exploitation, visées par le Code de conduite, est le R2.1_3. En réponse à cette demande, le Coordonnateur joint ici sa réponse révisée, selon les modifications apportées à la demande de renseignement no. 1 de la Régie de l'énergie concernant le Rapport annuel CCCF 2022.

Engagement #3 | R4.1_1 : Justifier en illustrant le fait que la Direction Sécurité corporative n'est pas en mesure de prendre une décision au détriment de la fiabilité ou permettre un traitement préférentiel au profit d'autres directions énumérées à la réponse R4.1.

R4.1_1 : La Direction - Sécurité corporative a pour rôle de coordonner les activités et de communiquer des informations pertinentes à la population. Les employés de cette direction ne disposent toutefois pas d'informations préférentielles protégées par le Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité nécessaire à la continuité et à la fiabilité du réseau.

Par exemple, lors des périodes de crue annuelle, la Direction de la Sécurité corporative gère l'urgence au niveau corporatif. Elle assure la liaison entre les différentes unités de l'entreprise, y compris les médias et le public. Il est à noter que cette direction n'est pas impliquée dans l'exploitation du réseau. Cette tâche revient exclusivement au Centre de Contrôle du Réseau (CCR).

Toutefois, les décisions prises par le CCR pour assurer la fiabilité du réseau tiennent compte de plusieurs intrants, dont ceux émis par la sécurité publique qui sont transmises par la Direction – Sécurité corporative. Le répartiteur va assurer la fiabilité du réseau en tenant compte de l'ensemble des informations qu'il aura reçues dont notamment celles de Sécurité corporative. La gestion de la crue est donc réalisée par le personnel technique au CCR et dans les CT.

En conséquence, la Direction de la Sécurité corporative n'est pas assujettie au Code de conduite du Coordonnateur.

Engagement #4 | R5.3 : Expliciter davantage la réponse fournie à R5.3 et illustrer à l'aide d'exemples (R5.7_1).

R5.3 : Il n'y a pas de changement concernant les utilisateurs du réseau en 2021 et 2022. Les utilisateurs du réseau incluent toutes les entités raccordées au réseau de transport, telles qu'Énergie La Lièvre et les réseaux municipaux d'électricité. La séparation fonctionnelle, tant physique (chez Hydro-Québec) que celle liée à l'accès aux informations, est respectée. De plus, la Direction Principale Transactions énergétiques et activités commerciales – Marché de gros est structurellement isolée des autres activités commerciales d'Hydro-Québec, ce qui permet de protéger les informations contre tout traitement préférentiel.

Les fonctions opérationnelles (par exemple, planification, répartition) sont distinctes des fonctions marchandes. Ainsi, le parquet obtient ses informations via la plateforme OASIS comme tout autre utilisateur du réseau, sans aucun privilège par rapport aux autres utilisateurs. Les unités de planification de la conduite ne fournissent aucune information préférentielle au marché de gros.

Cette séparation fonctionnelle est respectée et illustrée dans l'exemple suivant sur la disponibilité de blocs d'énergie.

Pendant les périodes de pointe et en fonction des prévisions météorologiques, les unités de planification de la conduite évaluent la quantité de puissance nécessaire afin de gérer cette pointe. Si la demande réelle diffère de celle prévue, la direction de la Planification de la conduite du système énergétique peut communiquer ces informations au parquet pour que le surplus soit commercialisé, pour restreindre les exportations ou pour procéder à des achats si nécessaire. Les modifications des ATC et des TTC sont publiées sur OASIS. Le parquet de transactions ainsi que les autres utilisateurs du réseau doivent se référer à cette plateforme pour obtenir les informations pertinentes.

Engagement #5 | R5.4_2 : Ajuster la réponse R5.4 en lien avec la facturation du Transporteur à Hydro-Québec Production.

Le Coordonnateur soumet une version révisée de la réponse à la DDR1, avec la réponse R5.4 ajustée selon la discussion tenue lors de la séance de travail du 17 juin dernier.

Engagement #6 | R5.4_3 : Confirmer que les activités réalisées par le Transporteur pour le Producteur (Colonne de gauche) en 2022 sont toujours réalisées par le Transporteur et indiquer lesquelles relèvent de la DPCMÉER, ou d'autres directions du Transporteur.

Indiquer si c'est la DPCMÉER qui réalise, depuis « une Hydro » en 2022, les activités qui étaient réalisées par le Producteur (colonne de droite).

Le Coordonnateur présente ici le tableau tel que présenté dans le cadre du dossier tarifaire R-3981-2016 :

Activités selon la définition de la fonction GOP	
Activités réalisées par Hydro-Québec TransÉnergie pour Hydro-Québec Production	Activités réalisées par Hydro-Québec Production
Service de téléconduite • Coordination des retraits des groupes des centrales de production • Télécommande des groupes de production • Élaboration et maintien des encadrements en lien avec l'exploitation des centrales de production • Élaboration des procédures liées à la remise en charge • Implantation des programmes de production selon les stratégies définies par le producteur	**Service de téléconduite** • Coordination des retraits planifiés des groupes des centrales de production • Essais des groupes à démarrage autonome • Définition des stratégies de production
Exploitation des installations de production • Manœuvres locales ou à distance des équipements dans les centrales	**Exploitation des installations de production** • Manœuvres locales des équipements dans les centrales
Formation • Conception et diffusion de la formation Programme nouveaux exploitants (PNE) • Conception des formations sur la remise en charge du réseau et sur le démarrage autonome	**Formation** • Participer à la formation PNE et sur la remise en charge du réseau et sur le démarrage autonome • Conception des formations sur la remise en charge du réseau et sur le démarrage autonome
	Coordination des protections des groupes des centrales avec les équipements du transporteur

Le Coordonnateur présente le tableau illustrant les activités réalisées par Hydro-Québec. Les activités menées par la DPCMEER sont également présentées.

Activités réalisées par le transporteur depuis Une Hydro	Activités réalisées par le producteur (Parquet de transaction-Marché de gros)
Service de téléconduite (DPCMEER) • Coordination des retraits des groupes des centrales de production • Télécommande des groupes de production • Élaboration et maintien des encadrements en lien avec l'exploitation des centrales de production • Élaboration des procédures liées à la remise en charge • Essais des groupes à démarrage autonome • Implantation des programmes de production selon les stratégies définies par le producteur • Définition des stratégies de production	~~**Service de téléconduite**~~ ~~• Coordination des retraits planifiés des groupes des centrales de production~~ ~~• Essais des groupes à démarrage autonome~~ ~~• Définition des stratégies de production~~
Exploitation des installations de production (DPCMEER) • Manœuvres locales ou à distance des équipements dans les centrales	
Formation • Conception et diffusion de la formation Programme nouveaux exploitants (PNE) • Conception des formations sur la remise en charge du réseau et sur le démarrage autonome • Participer à la formation PNE et sur la remise en charge du réseau et sur le démarrage autonome • Conception des formations sur la remise en charge du réseau et sur le démarrage autonome	~~**Formation**~~ ~~• Participer à la formation PNE et sur la remise en charge du réseau et sur le démarrage autonome~~ ~~• Conception des formations sur la remise en charge du réseau et sur le démarrage autonome~~
Coordination des protections des groupes des centrales avec les équipements du transporteur	~~**Coordination des protections des groupes des centrales avec les équipements du transporteur**~~